MEDINAT SANTE

CHOISISSEZ PARMI NOS 3 PRODUITS	Produit LEMON Sans limite d'âge	Produit SANTAL Sans limite d'âge	Produit NEROLI limite d'adhésion : 65 ans
HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE (1) Frais de séjour en milieu conventionné - **du lieu d'hospitalisation -** Forfait hospitalier - **sans limitation de durée -** Frais de location TV* Honoraires conventionnés par la S.S. Frais d'accompagnement d'enfants de moins de 18 ans **Tiers payant France entière**	**Frais réels** Frais réels OUI 100 % 10 €/J **OUI**	**Frais réels** Frais réels OUI 150 % 15 €/J **OUI**	**Frais réels** Frais Réels OUI Frais Réels 20 €/J **OUI**
CHAMBRE PARTICULIERE	30 €	50 €	80 €
SOINS INOPINES A L'ETRANGER	100 %	125 %	150 %
SOINS MEDICAUX COURANTS Transport, SAMU, SMUR Consultations, Visites généralistes et spécialistes, Analyses, Radiologie, Infirmières, Appareillages, Prothèses, Autres soins médicaux courants.	100 % 100 % 100 % 100 %	150 % 150 % 150 % 150 %	200 % 200 % 200 % 200 %
ACTES MEDECINE NATURELLE (2) Conseil en hygiène alimentaire, Phyto-minéralogie, Kinélogie, Actinologie, Réflexologie, Magnétologie, Psychologie, Pneumologie, Hydrologie, Techniques manipulatives.	70 % des Frais Réels	80 % des Frais Réels	80 % des Frais Réels
GARANTIES RENFORCEES (3) (FORFAIT MALADIES REDOUTEES) Aide supplémentaire immédiate (voir explications ci-contre)	250 €	500 €	750 €
PHARMACIE (Allopathique et Homéopathique) Prise en charge par la S.S.	100 %	100 %	100 %
PHARMACIE PRESCRITE NON REMBOURSEE PAR LE RO (4) (Complément alimentaire, huiles essentielles...)	70 %	70 %	70 %
OPTIQUE (par an et par bénéficiaire) (5) (sans délai d'attente) Verres, montures, lentilles acceptées montant maximum Forfait traitement de la myopie au laser montant maximum **+ Tiers Payant chez plus de 6000 opticiens**	60 € 100 € **OUI**	175 € 150 € **OUI**	250 € 200 € **OUI**
DENTAIRE (par an et par bénéficiaire) (5) (sans délai d'attente) Soins dentaires acceptés par la S.S. Prothèses dentaires acceptées par la S.S. Orthodontie acceptée par la S.S. Renfort Fidélité dès la 4ème année Plafond**/an/assuré 1ère et 2ème année 3ème année et suivantes **(**pas de plafond sur les soins dentaires)**	125 % 125 % 100 % + 50 % - -	150 % 150 % 150 % + 50 % 600 € 1 200 €	200 % 200 % 200 % + 50 % 800 € 1 500 €
MATERNITE OU ADOPTION (6) (sans délai d'attente) Chambre seule Prime de naissance	30 €/J 100 €	50 €/J 200 €	80 €/J 300 €
INDIVIDUELLE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE Décès accident : 1 525 € IPT : 10 000 € IPP Acc. ou maladies infantiles graves : 10 000 €	GARANTIE	GARANTIE	GARANTIE
OBSEQUES (jusqu'à 65 ans)	150 €	300 €	450 €
ACTES DE PREVENTION Totalité des actes prévus par la législation	100 %	100 %	100 %
ASSISTANCE ET SERVICES Cures thermales acceptées par la S.S. Rattrapage scolaire Assistance médicale 24 h/24	100 € 1 525 € GARANTIE	200 € 1 525 € GARANTIE	300 € 1 525 € GARANTIE

Les garanties ci-dessus sont exprimées en pourcentage du tarif de base de remboursement de la S.S. Elles s'entendent sous déduction du remboursement du régime obligatoire sauf pour les forfaits.
Les frais de location de TV (5 €/J, maxi 153 €/an) ne sont garantis que pour les hospitalisations **médicales et chirurgicales supérieures à 24 H (toutes autres disciplines sont exclues). (1) Les frais de séjours et honoraires en hospitalisation médicale et chirurgicale sont garantis en frais réels limités à 400% du tarif de base du remboursement de la S.S. en secteur conventionné. Ils sont limités à 200 % en secteur non conventionné. Ils sont limités à 100 % les 3 premiers mois, si le ou les assuré(s) ne bénéficiai(ent) pas de garanties égales ou supérieures lors de la souscription (sauf accident). Ils sont limités à 100% et à 60 jours pour les disciplines autres que médicales et chirurgicales (soins de suite, maisons de repos et assimilés) à l'exception des disciplines exclues (voir conditions générales REPCG2010). (2) Les praticiens doivent délivrer des factures sur papier en-tête imprimé et être inscrit sur la liste MEDINAT. Le remboursement maximum est de 120 €/an/personne/produit Lemon, 200 €/an/personne/produit Santal et 300 €/an/personne/produit Neroli. (3) La garantie diminue de moitié à 60 ans et cesse à 65 ans. (4) Le remboursement maximum par an et par personne est de 100 € pour le produit Lemon, 150 € pour le produit Santal et 200 € pour le produit Neroli. (5) Les prescriptions médicales doivent être postérieures à la date d'effet de l'adhésion. (6) Si la maman est garantie au contrat et l'enfant inscrit.*

Les forfaits et les plafonds s'entendent par année d'adhésion.

Distribution exclusive

Cabinet AXISALIANS

Assureur Conseils

11 rue de Courtalin
Batiment B ● Magny le Hongre
77703 MARNE-LA-VALLEE Cedex 4

Tél : 01 60 42 72 72 ● Fax : 01 60 42 69 80

VOTRE DEVIS PERSONNALISE au

M., Mme, Melle : Age retenu :

Ville : Nbre de personnes garanties :

COTISATION TTC / MOIS € € €

Cette notice n'a qu'une valeur explicative. Seuls votre bulletin d'adhésion et les conditions générales qui y sont annexées font loi entre les parties